

**DECLARATION FINALE DU FORUM THEMATIQUE SUR LES LIBERTES EN ALGERIE TENUE DU 19au20 MAI 2017**

**Le Forum Social Algérien** a tenu les 19 et 20 mai 2017 au siège de SOS Disparus à Alger son premier forum thématique sur les libertés sous le slogan « Justice-libertés, droits ».

Ce forum qui se veut un espace rassembleur, de partage, de rapprochement et de convergence de luttes et qui a vu la participation de plus d’une cinquantaine de militantes et militants venus de différentes dynamiques au niveau national, a été une occasion importante pour les présents d’échanger, de partager et de débattre la question des libertés en Algérie à travers les trois ateliers thématiques, à savoir :

1. **Libertés civiles et politiques en Algérie**
2. **Libertés syndicales en Algérie**
3. **Droits et liberté des femmes en Algérie**

Les participants aux trois ateliers ont dressé unanimement un tableau sombre sur la situation des libertés en Algérie qui enregistre un recul énorme en matière des libertés, soit du côté de la législation à travers un arsenal juridique liberticide (Lois sur les associations, le projet du code du travail, loi sur la retraite, code de l’information, …) ou sur la pratique quotidienne à travers les arrestations arbitraires et harcèlement des militants et citoyens et dans certains cas emprisonnement et séquestration, interdictions de manifestation et de réunion.

La situation des femmes était aussi au cœur des débats, elles subissent une double répression que ce soit de la part du régime qui considère dans les lois la femme comme éternellement mineure et de la part d’une société patriarcale.

Au vu de ces divers constats et afin palier à cette situation alarmante et préoccupante, les travaux des différents ateliers ont été sanctionnées par un une série de recommandations que voici.

**En ce qui concerne les Libertés civiles et politiques :**

* Respecter les libertés d’expression, d’information et de presse
* Respecter la liberté de pensée, de conscience et de religion ou pas
* liberté de réunion, d’association et de rassemblement
* Abrogation de la loi 12/06 relative aux associations
* Garantir la liberté de circulation de personnes en procédant à l’ouverture des frontières notamment la frontière Algéro-Marocaine ou des réfugiés syriens sont bloqués actuellement dans un no man’s land entre les deux frontières.
* Respecter les engagements internationaux que l’Algérie a ratifié notamment le (PIDCP).

**En ce qui concerne les libertés syndicales :**

* Encourager et soutenir les mobilisations du front social autour de l’amélioration du pouvoir d’achat, la loi sur la retraite, le projet du code de travail et la consolidation des libertés syndicales
* Encourager la solidarité entre les organisations de la société civile et les syndicats en cas de répression ainsi que de créer des synergies entre les différentes dynamiques.
* Ouvrir le dialogue social gouvernement partenaires sociaux aux syndicats autonomes.
* Lutter contre le chômage endémique, la précarité du travail et pour un travail et un salaire digne et décent.
* Lutter contre les atteintes aux libertés syndicales qui portent atteintes systématiquement aux acquis et droits sociaux.
* Respecter les conventions internationales ratifiées par l’Algérie concernant le travail
* Lutter contre les politiques néfastes néolibérales qui favorisent l’injustice sociale.

**En ce qui concerne l’atelier droits et liberté des femmes en Algérie**

* Abrogation du code de la famille
* Garantir aux femmes les libertés fondamentales et l’égalité des sexes.
* Dépasser les stéréotypes qui font de la femme la responsable de sa condition.
* Lutter contre les inégalités entre femme et homme dans le milieu du travail
* Lutter contre les violences faites aux femmes.
* Créer les conditions adéquates pour l’émancipation de la femme rurales.
* Encourager la solidarité femme et homme dans les luttes pour l’égalité et la liberté.

**Travaillons tous ensemble pour qu’une autre Algérie, libre, sociale, et démocratique soit possible.**